



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **26 février 2018**

Décision n° **CP-2018-2231**

commune (s) : Couzon au Mont d'Or

objet : Equipement public - Cession, à titre onéreux, au Service départemental et métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS), d'une parcelle de terrain située rue Aristide Briand

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Geoffroy

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 16 février 2018

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 27 février 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mme Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à Mme Bouzerda), Mmes Frih, Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Panassier.

Commission permanente du 26 février 2018**Décision n° CP-2018-2231**

commune (s) : Couzon au Mont d'Or

objet : **Equipement public - Cession, à titre onéreux, au Service départemental et métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS), d'une parcelle de terrain située rue Aristide Briand**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 13 février 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

I - Contexte

Par acte du 26 juin 2017, la Métropole de Lyon a acquis le bien ci-dessous désigné, afin de relocaliser la caserne de pompiers, actuellement située 30, rue Aristide Briand à Couzon au Mont d'Or. Cette opération s'inscrit dans le cadre d'un projet global incluant l'acquisition de la caserne située 30, rue Aristide Briand à Couzon au Mont d'Or, présentée par décision séparée à la Commission permanente.

II - Le bien concerné

Il s'agit d'une parcelle de terrain nu à détacher de la parcelle cadastrée B 430, d'une superficie d'environ 3 404 mètres carrés.

Le Service départemental et métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS) envisage de démarrer les travaux de construction de la nouvelle caserne en 2018.

III - Le projet

Aux termes du compromis, la Métropole céderait ledit bien, d'une superficie d'environ 3 404 mètres carrés, soit un montant hors taxes (HT) d'environ 225 000 €, auquel s'ajoute la TVA au taux de 20 % d'un montant de 45 000 €, soit un montant TTC de 270 000 €.

Le montant de l'acquisition proposée, inférieur à celui estimé par France domaine, se justifie au regard des surcoûts pris en charge par le SDMIS, relatifs à des travaux de réfection de l'aqueduc présent sur ce foncier et constituant une servitude de passage pour la SNCF et à des travaux de démolition de l'important quai de déchargement ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 13 septembre 2017, figurant en pièce jointe ;

DECIDE

1° - Approuve la cession au Service départemental et métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS), d'une parcelle de terrain nu, à détacher de la parcelle cadastrée B 430, d'une superficie d'environ 3 404 mètres carrés, pour un montant de 225 000 € auquel s'ajoute la TVA au taux de 20 %, d'un montant de 45 000 €, soit un montant de 270 000 € TTC, située rue Aristide Briand à Couzon au Mont d'Or, dans le cadre de la relocalisation de la caserne de pompiers actuellement située 30, rue Aristide Briand à Couzon au Mont d'Or.

2° - Autorise :

a) - le SDMIS à déposer toutes les autorisations nécessaires à son projet et à intervenir sur le site pour réaliser les études avant-travaux d'édification de la nouvelle caserne,

b) - monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

3° - La recette correspondant à la valeur de la sortie du bien sera imputée sur l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, individualisée sur l'opération n° 0P06O5351, le 6 novembre 2017 pour la somme de 1 500 000 € en dépenses.

4° - La cession patrimoniale sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2018 et donnera lieu aux écritures suivantes :

- produit estimé de la cession : 270 000 € en recettes - compte 775 - fonction 515,

- sortie estimée du bien du patrimoine de la Métropole : 409 789,02 € en dépenses - compte 675 - fonction 01 et en recettes - compte 2111 - fonction 01 - opération n° 0P06O2751 - écritures d'ordre aux chapitres 040 - 042.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 27 février 2018.